

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE GUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 19 MAI 2015

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

MEMBRES PRESENTS : MM. ALPE Martine – ANTONACCI Lucie - ARNOUX Roger – BIGNARDI Martine – COMBET-BLANC Françoise – EMIN Monique - GERMAIN Frédéric - JAMEN Alain – PACHOUD Bernard – TOESCA Jean-Yves – TOGNET André – VEROLLET Muriel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

- Mme Josette DERRIER (Procuration à Mme Lucie ANTONACCI)
- Mme Nelly ROL (Procuration à Mme Monique EMIN)

Mme Martine BIGNARDI a été élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** (12 Voix POUR, 3 voix CONTRE : JAMEN Alain/ALPE Martine/VEROLLET Muriel) le compte rendu de la séance précédente.
- Les élus de l'opposition ne l'approuvent pas pour les raisons suivantes :
 - Il n'est pas inscrit à l'ordre du jour
 - Ne leur convient pas.
- M. le Maire précise que le compte rendu a été envoyé par mail à tous les élus et qu'aucun amendement n'a été demandé, donc il ne sera pas modifié.

IV – TARIFS FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT PERIODE MAI 2015 A MAI 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sont article L 2224-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (12 Voix POUR, 3 voix CONTRE : JAMEN Alain/ALPE Martine/VEROLLET Muriel)

- **DECIDE** de fixer les tarifs pour la facturation EAU/ASSAINISSEMENT de MAI 2015 à MAI 2016 à :

* LE M3 D'EAU-----	0,70 € (Pour Mémoire 0,65 € en 2014)
* LE M3 D'ASSAINISSEMENT-----	0,65 € (Pour Mémoire 0,60 € en 2014)

Les élus de l'opposition refusent cette augmentation.

M. le premier adjoint, responsable de l'eau au sein de la commune, explique au Conseil Municipal la raison de cette décision. Pour que la Commune puisse bénéficier de subventions, lors de travaux à réaliser sur les réseaux EAU/ASSAINISSEMENT, il est obligatoire d'appliquer un seuil plancher de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (15 Voix POUR)

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs abonnement de mai 2015 à mai 2016

* ABONNEMENT ASSAINISSEMENT-----	25,00 €
* ABONNEMENT ANNUEL-----	30,00 €

.../...

V – QUESTIONS DIVERSES

A) TRANSPORT SCOLAIRE HAMEAUX ANNEE 2014/2015

Monsieur Le Maire fait état d'une demande de participation de la Commune aux frais de transport des élèves résidant dans les hameaux de la Commune.

Pour les raisons suivantes :

- Equité par rapport aux autres enfants transportés dans la Commune par les Services de ramassage scolaire primaire,
- Distance par rapport au point de ramassage scolaire le plus proche supérieur à 1,5 Km,
- Accès impossible aux transports existants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la participation forfaitaire de la Commune aux frais de transport des élèves des hameaux, en revoyant à la baisse cette participation afin d'être équitable vis-à-vis des familles qui utilisent le car et qui doivent depuis la rentrée 2014 régler une participation pouvant atteindre 140 € par enfant.

PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR UNE ANNEE SCOLAIRE : 200,00 Euros

- **DECIDE** le versement de cette somme de **200,00 Euros** aux familles concernées, pour l'année scolaire 2014/2015 soit :

Mme DUCLOUX Isabelle (1 Enfant Joël) – Hameau Montarlot en 2014/2015

M. BARROT Christophe (1 Enfant Solène) – Hameau Le Jet en 2014/2015

M. DALZOTTO David (1 Enfant Elsa) – Hameau La Rochette en 2014/2015

M. TEPAS Bertrand (1 Enfant Justine) – Hameau La Rochette en 2014/2015

B) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1 de l'année 2015 pour le budget de la Commune.

C) PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE A LONDRES POUR UN ELEVE DU LYCEE PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une participation financière d'un montant de **50,00 €** pour un voyage scolaire à LONDRES, organisé par le Lycée Paul Héroult de St Jean de Maurienne, pour la période du 06 au 11 Avril 2015, un élève de la Commune étant concerné par cet échange, soit GEHBAUER Elisa.

.../...

D) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la notification de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne le 24 mars 2015 approuvant la modification de ses statuts suite au transfert de la compétence SCoT des communautés de Communes au SPM.

Considérant les blocs de compétences auxquels adhère la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** la modification des articles 1, 3, 10, 13 et 14 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne dans leur version d'avril 2015

E) DEMANDE DE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE LA CHAMBRE

La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement "on ne sait où". C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux **112 budgets** couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses de communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 /2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD Bel Fontaine, les budgets annexes eau et assainissement, le CIAS du canton de La Chambre, les lotissements, la chaufferie bois, ...

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

F) CONVENTION AVEC LE SDIS 73 : MISE A DISPOSITON ET UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, pour la mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des Points d'Eau Incendie.

.../...

G) FORET COMMUNALE : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER A DEUX ENCLAVES COMMUNALES

Monsieur le maire expose ce qui suit :

EXPOSE DU PROJET

La Forêt communale de Saint Etienne de Cuines a été bornée par délimitation en 1882. Le bornage a été régulièrement entretenu délimitant ainsi la forêt communale relevant du régime forestier. A l'occasion de la révision d'aménagement et avec les nouveaux outils informatiques facilitant le levé des bornes et leur positionnement sur le cadastre, il est révisé la liste des parcelles cadastrales entières ou pour partie relevant du régime forestier à savoir :

Propriétaire	Département	Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface	
						totale (ha)	relevant du régime forestier (ha)
					Total =>	687,80 53	564,37 44
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	306	LORIN	10,13 91	2,75 96
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	307	MOLLAROU	6,80 73	5,31 17
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	424	POMMERAS	2,16 05	2,16 05
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	454	POMMERAS	0,17 30	0,17 30
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	455	POMMERAS	0,04 95	0,04 95
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	456	POMMERAS	0,02 26	0,02 26
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	457	POMMERAS	2,05 25	2,05 25
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	651	MONT DE CUCHET	249,93 25	244,28 37
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	657	MONT DE CUCHET	91,28 00	21,48 55
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	668	FORET	2,87 15	2,87 15
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	669	FORET	0,24 12	0,24 12
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	672	FORET	10,00 30	10,00 30
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	674	FORET	23,18 80	9,02 85
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	791	LES CHAPOYS	0,02 33	0,02 33
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	A	792	LES CHAPOYS	12,79 49	12,79 49
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	C	860	LES HUSSIERES	0,39 35	0,39 35
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	C	876	LES HUSSIERES	0,05 45	0,05 45
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	C	877	LES HUSSIERES	0,10 10	0,05 05
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	C	878	LES HUSSIERES	3,05 25	3,05 25
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	966	FORET DU VACHERY	69,04 00	65,92 45
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1062	LE VACHERY	0,67 60	0,67 60
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1115	LE VACHERY	0,48 38	0,48 38
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1116	LE VACHERY	0,05 45	0,05 45
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1145	LE VACHERY	0,44 75	0,44 75
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1157	FORET DU NANTET	11,04 40	1,30 00
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1159	FORET DU NANTET	41,39 35	38,58 86
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1161	FORET DU NANTET	0,64 40	0,64 40
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	F	1162	FORET DU NANTET	0,98 80	0,98 80
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	I	1178	LE SERRAT	2,81 50	2,81 50
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	742	LA TOURNA	52,18 40	47,46 34
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	743	LE GRAND BY	72,58 46	68,24 79
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	746	LE GRAND BY	0,14 88	0,14 88
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	747	LE GRAND BY	2,11 20	2,11 20
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	748	LE GRAND BY	10,61 44	10,61 44
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	749	LE GRAND BY	0,79 20	0,79 20
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	750	LE GRAND BY	0,01 28	0,01 28
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	751	LE GRAND BY	5,75 20	5,75 20
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	756	LA COMBE	0,40 30	0,22 22
Commune de Saint Etienne de Cuines	Savoie	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	K	785	LA COMBE	0,27 50	0,27 50

Cette nouvelle surface de **564,37 44 ha** est une surface recalculée au SIG sans changement par rapport au bornage initial sur le terrain.

A la forêt ancienne ci-dessus, il est proposé d'appliquer le régime forestier à deux enclaves boisées, propriétés de la commune de Saint Etienne de Cuines, situées dans la parcelle forestière n°2. La résorption de ces enclaves permet une meilleure gestion de ces surfaces ainsi qu'une économie de maintenance des limites par suppression de 310 mètres de périmètre forestier.

.../...

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Demande d'application du régime forestier

Propriétaire : Commune de Saint Etienne de Cuines

Commune de situation	préfixe	Section	n° de parcelle	n° lot(s) BND	Lieu-dit	demande d'application du régime forestier	Observations
						Total =>	
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES		A	670		FORET	0,05 40	enclave parcelle 2
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES		A	671		FORET	0,15 50	enclave parcelle 2

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal

- **DEMANDE** l'application ou / et la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus

La forêt communale de Saint Etienne de Cuines relevant du régime forestier pour une surface de **564,58 34 ha** est constituée des parcelles cadastrales suivantes :

.../...

Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
				Total => 688,01 43	564,58 34
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	306	LORIN	10,13 91	2,75 96
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	307	MOLLAROU	6,80 73	5,31 17
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	424	POMMERAS	2,16 05	2,16 05
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	454	POMMERAS	0,17 30	0,17 30
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	455	POMMERAS	0,04 95	0,04 95
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	456	POMMERAS	0,02 26	0,02 26
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	457	POMMERAS	2,05 25	2,05 25
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	651	MONT DE CUCHET	249,93 25	244,28 37
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	657	MONT DE CUCHET	91,28 00	21,48 55
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	668	FORET	2,87 15	2,87 15
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	669	FORET	0,24 12	0,24 12
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	670	FORET	0,05 40	0,05 40
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	671	FORET	0,15 50	0,15 50
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	672	FORET	10,00 30	10,00 30
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	674	FORET	23,18 80	9,02 85
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	791	LES CHAPOYS	0,02 33	0,02 33
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	A	792	LES CHAPOYS	12,79 49	12,79 49
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	C	860	LES HUSSIERES	0,39 35	0,39 35
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	C	876	LES HUSSIERES	0,05 45	0,05 45
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	C	877	LES HUSSIERES	0,10 10	0,05 05
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	C	878	LES HUSSIERES	3,05 25	3,05 25
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	966	FORET DU VACHERY	69,04 00	65,92 45
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1062	LE VACHERY	0,67 60	0,67 60
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1115	LE VACHERY	0,48 38	0,48 38
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1116	LE VACHERY	0,05 45	0,05 45
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1145	LE VACHERY	0,44 75	0,44 75
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1157	FORET DU NANTET	11,04 40	1,30 00
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1159	FORET DU NANTET	41,39 35	38,58 86
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1161	FORET DU NANTET	0,64 40	0,64 40
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	F	1162	FORET DU NANTET	0,98 80	0,98 80
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	I	1176	LE SERRAT	2,81 50	2,81 50
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	742	LA TOURNA	52,18 40	47,46 34
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	743	LE GRAND BY	72,58 46	68,24 79
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	746	LE GRAND BY	0,14 88	0,14 88
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	747	LE GRAND BY	2,11 20	2,11 20
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	748	LE GRAND BY	10,61 44	10,61 44
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	749	LE GRAND BY	0,79 20	0,79 20
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	750	LE GRAND BY	0,01 28	0,01 28
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	751	LE GRAND BY	5,75 20	5,75 20
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	756	LA COMBE	0,40 30	0,22 22
SAINT-ETIENNE-DE-CUINE	K	785	LA COMBE	0,27 50	0,27 50

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal

- **CONFIRME** la liste des parcelles cadastrales ci-dessus constituant la forêt communale relevant du régime forestier.

.../...

H) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION HERITAGE ET MEMOIRE POUR DEMAIN

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, 3 abstentions (JAMEN Alain-ALPE Martine-VEROLLET Muriel),

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **900,00 Euros** pour 3 panneaux qui complètent le musée à ciel ouvert.

I) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CALENDRIERS AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **185,00 Euros** pour la réalisation des calendriers de l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST ETIENNE DE CUINES.

J) REFECTION GENERALISEE DE LA ROUTE FORESTIERE DU MONT-CUCHET

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Le Conseil Municipal a examiné le projet de réfection généralisée de la route forestière du Mont-Cuchet depuis le carrefour de la Route forestière de Servion jusqu'à son terminus pour une longueur totale de 11 Km.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les Subventions attachées à ce projet
- **S'ENGAGE** à procéder à la réalisation de ce projet, aux conditions suivantes :
 - Si les Subventions atteignent 80 % du montant des travaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'entamer le processus d'étude, de recherches de subventions et de concertation avec les autres Communes en vue de cette réfection généralisée.

INFORMATION DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'installation d'un camion à Hamburgers dénommé « PLANET'BURGER » tous les mercredis soir à compter du 20 Mai 2015.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint Etienne de Cuines pour être affiché le 20 Mai 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

M. Dominique LAZZARO
MAIRE,

